



Conseil économique et social

Distr. générale
12 février 2007
Français
Original : anglais

Reprise de la session d'organisation de 2007

25 et 26 avril 2007

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentation de candidatures,
confirmation des candidatures et nominations**

Élection des membres des commissions techniques du Conseil

Note du Secrétaire général

1. Conformément à la section V de la résolution 557 C (XVIII) du Conseil économique et social, modifiée par la décision du Conseil datée du 19 décembre 1968, des informations sur les prochaines vacances dans les commissions techniques auxquelles le Conseil devra pourvoir à la reprise de sa session d'organisation de 2007 figurent dans l'annexe à la présente note.

2. Aux termes de la résolution 1147 (XLI) du Conseil, en 2007, les membres de la Commission de statistique, de la Commission de la population et du développement, de la Commission du développement social, de la Commission de la condition de la femme, de la Commission des stupéfiants et de la Commission du développement durable sont élus sur la base d'une répartition géographique équitable, selon un schéma déterminé. Le schéma applicable à chacune de ces commissions ainsi que leur composition actuelle sont présentés dans l'annexe.



Annexe

Composition des commissions techniques en 2007

Commission de statistique

(24 membres; mandat de quatre ans)

Cinq membres représentant les États d'Afrique

Afrique du Sud (2009), Cap-Vert* (2007), Kenya* (2007), Mauritanie (2009), République démocratique du Congo (2009)

Quatre membres représentant les États d'Asie

Chine (2008), Iran (République islamique d') * (2007), Japon (2008), République de Corée* (2007)

Quatre membres représentant les États d'Europe orientale

Croatie* (2007), Fédération de Russie (2009), Hongrie (2008), Ukraine* (2007)

Quatre membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Colombie (2008), Cuba* (2007), Jamaïque (2009), Mexique (2008)

Sept membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne (2008), Canada (2009), États-Unis d'Amérique* (2007), Finlande (2009), France (2009), Pays-Bas (2008), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2008)

* * *

Huit membres seront élus comme suit :

Deux membres représentant les États d'Afrique;

Deux membres représentant les États d'Asie;

Deux membres représentant les États d'Europe orientale;

Un membre représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes;

Un membre représentant les États d'Europe occidentale et autres États.

* Membre sortant.

Commission de la population et du développement

[47 membres; mandat de quatre ans : composition à la quarante et unième session (2007-2008)]^a

Douze membres représentant les États d'Afrique

Afrique du Sud (2010), Bénin (2011), Cameroun (2009), Comores (2009), Gambie (2010), Guinée équatoriale (2011), Jamahiriya arabe libyenne* (2008), Kenya* (2008), Madagascar* (2008), Maroc (2009), Sierra Leone (2010), Zambie (2010)

Onze membres représentant les États d'Asie

Bangladesh (2009), Chine (2010), Inde (2010), Indonésie (2009), Iran (République islamique d') (2011), Japon* (2008), Liban (2010), Malaisie (2009), Oman (2010), Pakistan* (2008), Sri Lanka (2011)

Cinq membres représentant les États d'Europe orientale

Arménie* (2008), Bulgarie (2009), Fédération de Russie (2010), Pologne (2011), Ukraine (2010)

Neuf membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Brésil (2009), Grenade (2011), Guyana (2009), Haïti* (2008), Honduras (2011), Jamaïque (2010), Mexique (2010), Pérou (2009), Uruguay (2010)

Dix membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États^b

Allemagne (2009), Belgique (2009), Canada (2009), États-Unis d'Amérique (2010), France* (2008), Pays-Bas* (2008), Suède (2010), Suisse (2009), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2010)

* * *

Neuf membres seront élus comme suit :

Trois membres représentant les États d'Afrique;
Deux membres représentant les États d'Asie;
Un membre représentant les États d'Europe orientale;
Un membre représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
Deux membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États.

* Membre sortant.

^a Conformément à sa décision 2005/213, le Conseil élira les nouveaux membres pour un mandat de quatre ans, qui commencera à la 1^{re} séance, en 2008, de la quarante-deuxième session de la Commission et prendra fin à la clôture de la quarante-cinquième session en 2012.

^b Un siège est à pourvoir pour un membre de ce groupe pour un mandat qui commencera à la 1^{re} séance, en 2007, de la quarante et unième session de la Commission et prendra fin à la clôture de la quarante-quatrième session en 2011.

Commission du développement social

[46 membres; mandat de quatre ans : composition à la quarante-sixième session (2007-2008)]^c

Douze membres représentant les États d'Afrique

Afrique du Sud (2009), Angola (2009), Bénin (2011), Cameroun (2011), Côte d'Ivoire* (2008), Égypte (2011), Éthiopie* (2008), Mali* (2008), Namibie (2011), République démocratique du Congo (2009), République-Unie de Tanzanie (2009), Tunisie* (2008)

Dix membres représentant les États d'Asie

Bangladesh (2009), Chine (2009), Émirats arabes unis (2011), Inde (2011), Indonésie* (2008), Japon* (2008), Myanmar (2009), Népal (2011), République de Corée* (2008), République populaire démocratique de Corée (2009)

Cinq membres représentant les États d'Europe orientale^d

Fédération de Russie* (2008), Moldova* (2008), République tchèque (2009), Ukraine (2009)

Neuf membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Bolivie (2009), Chili* (2008), Cuba (2011), Haïti* (2008), Jamaïque (2011), Mexique (2011), Paraguay (2009), Pérou* (2008), Venezuela (République bolivarienne du) (2009)

Dix membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne* (2008), Andorre (2011), Espagne (2011), États-Unis d'Amérique* (2008), Finlande (2009), France* (2008), Italie (2009), Monaco (2009), Pays-Bas (2009), Turquie (2011)

* * *

Quinze membres seront élus comme suit :

Quatre membres représentant les États d'Afrique;
Trois membres représentant les États d'Asie;
Deux membres représentant les États d'Europe orientale;
Trois membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
Trois membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États.

* Membre sortant.

^c Conformément à sa décision 2002/210, le Conseil élira les nouveaux membres pour un mandat de quatre ans commençant à la 1^{re} séance de la quarante-septième session de la Commission, qui se tiendra en 2008, et prenant fin à la clôture de sa cinquantième session en 2012.

^d Un siège vacant est à pourvoir pour un membre de ce groupe pour un mandat commençant à la 1^{re} séance de la quarante-sixième session de la Commission, qui se tiendra en 2007 et prenant fin à la clôture de la quarante-neuvième session en 2011.

Commission de la condition de la femme

**[45 membres; mandat de quatre ans : composition
à la cinquante-deuxième session (2007-2008)]^e**

Treize membres représentant les États d'Afrique

Cameroun (2010), Djibouti (2010), Gabon (2011), Ghana* (2008), Lesotho (2010), Mali (2009), Maroc (2009), Maurice* (2008), Namibie (2011), Niger (2011), République-Unie de Tanzanie (2009), Togo (2010), Zambie (2010)

Onze membres représentant les États d'Asie

Cambodge (2011), Chine* (2008), Émirats arabes unis (2010), Indonésie (2010), Iran (République islamique d') (2010), Japon (2009), Kazakhstan* (2008), Malaisie (2010), Pakistan (2011), Qatar (2009), République de Corée (2010)

Quatre membres représentant les États d'Europe orientale

Arménie (2011), Azerbaïdjan (2011), Croatie (2009), Hongrie* (2008)

Neuf membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Belize (2009), Brésil (2010), El Salvador* (2008), Équateur (2010), Mexique (2010), Paraguay (2011), Pérou (2009), République dominicaine* (2008), Suriname* (2008)

Huit membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne (2009), Belgique (2011), États-Unis d'Amérique* (2008), Espagne (2011), Islande* (2008), Pays-Bas (2009), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2009), Turquie (2011)

* * *

Dix membres seront élus comme suit :

Deux membres représentant les États d'Afrique;
Deux membres représentant les États d'Asie;
Un membre représentant les États d'Europe orientale;
Trois membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
Deux membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États.

* Membre sortant.

^e Conformément à sa décision 2002/234, le Conseil élira les nouveaux membres pour un mandat de quatre ans commençant à la 1^{re} séance de la cinquante-troisième session de la Commission, qui se tiendra en 2008, et prenant fin à la clôture de sa cinquante-sixième session en 2012.

Commission des stupéfiants

(53 membres; mandat de quatre ans)

Onze membres représentant les États d'Afrique

Algérie* (2007), Cameroun* (2007), Madagascar* (2007), Namibie (2009), Niger (2009), Nigéria (2009), Ouganda* (2007), République démocratique du Congo* (2007), Sénégal (2009), Soudan* (2007), Zambie* (2007)

Douze membres représentant les États d'Asie^f

Arabie saoudite (2009), Émirats arabes unis* (2007), Inde* (2007), Iran (République islamique d')* (2007), Japon (2009), Liban* (2007), Malaisie* (2007), Myanmar* (2007), République de Corée (2009), République démocratique populaire lao* (2007), Tadjikistan (2009), Thaïlande* (2007)

Six membres représentant les États d'Europe orientale

Bosnie-Herzégovine* (2007), Croatie* (2007), Fédération de Russie (2009), Hongrie* (2007), Pologne (2009), Ukraine (2009)

Dix membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes^f

Argentine* (2007), Bolivie (2009), Brésil* (2007), Chili* (2007), Colombie (2009), Cuba* (2007), Guatemala* (2007), Jamaïque (2009), Mexique (2009), Pérou* (2007)

Quatorze membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne* (2007), Australie (2009), Autriche* (2007), Belgique (2009), Canada (2009), États-Unis d'Amérique* (2007), France* (2007), Israël* (2007), Italie* (2007), Norvège* (2007), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2009), Suède* (2007), Suisse* (2007), Turquie (2009)

* * *

Trente-trois membres seront élus comme suit :

Sept membres représentant les États d'Afrique;

Sept membres représentant les États d'Asie;

Trois membres représentant les États d'Europe orientale;

Sept membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes;

Neuf membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États.

* Membre sortant.

^f Tous les quatre ans, conformément à la résolution 1991/49 du Conseil, un siège est attribué à tour de rôle aux États d'Asie et aux États d'Amérique latine et des Caraïbes. En 2003, le siège en question a été attribué aux États d'Asie pour un mandat de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2004. En 2007, ce siège sera attribué aux États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2008, donnant ainsi respectivement 11 sièges aux États d'Asie et aux États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

(40 membres; mandat de trois ans)

Douze membres représentant les États d'Afrique

Afrique du Sud (2009), Cameroun (2009), Comores (2008), Jamahiriya arabe libyenne (2008), Namibie (2008), Niger (2008), Nigéria (2009), Ouganda (2008), République démocratique du Congo (2008), République-Unie de Tanzanie (2008), Sénégal (2008), Sierra Leone (2009)

Neuf membres représentant les États d'Asie

Arabie saoudite (2009), Chine (2008), Émirats arabes unis (2009), Inde (2009), Indonésie (2009), Iran (République islamique d') (2009), Japon (2008), Pakistan (2008), République de Corée (2008)

Quatre membres représentant les États d'Europe orientale

Arménie (2008), Fédération de Russie (2008), Moldova (2009), Ukraine (2009)

Huit membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Argentine (2009), Bolivie (2008), Brésil (2009), Chili (2008), Colombie (2009), Costa Rica (2008), Guatemala (2009), Jamaïque (2009)

Sept membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne (2008), Autriche (2008), Canada (2009), États-Unis d'Amérique (2009), Italie (2008), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2009), Turquie (2009)

* * *

Il n'y a pas de vacance de poste prévue à la Commission en 2007.

Commission du développement durable

[53 membres; mandat de trois ans : composition à la seizième session (2007-2008)]^g

Treize sièges pour les États d'Afrique

Afrique du Sud (2010), Cameroun* (2008), Cap-Vert (2010), Djibouti (2009), Gambie (2010), Guinée (2010), République démocratique du Congo* (2008), République-Unie de Tanzanie (2009), Sénégal (2009), Soudan (2009), Tunisie* (2008), Zambie* (2008), Zimbabwe* (2008)

Onze sièges pour les États d'Asie

Arabie saoudite* (2008), Bahreïn (2010), Chine* (2008), Inde (2010), Indonésie (2009), Iran (République islamique d') (2010), Japon (2010), Koweït (2009), République de Corée (2009), République populaire démocratique de Corée* (2008), Thaïlande* (2008)

Six sièges pour les États d'Europe orientale

Bélarus* (2008), Croatie (2010), Fédération de Russie (2009), Pologne (2010), République tchèque (2009), Serbie* (2008)

Dix sièges pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Antigua-et-Barbuda (2009), Belize* (2008), Bolivie* (2008), Chili (2009), Costa Rica (2010), Cuba* (2008), Guatemala (2010), Haïti (2010), Mexique* (2008), Pérou (2009)

Treize sièges pour les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne* (2008), Australie (2009), Belgique* (2008), Canada* (2008), Espagne (2009), États-Unis d'Amérique (2009), France (2010), Israël* (2008), Italie* (2008), Monaco (2010), Pays-Bas (2010), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2009), Suède (2010)

* * *

Vingt membres seront élus comme suit :

Cinq membres représentant les États d'Afrique;
Quatre membres représentant les États d'Asie;
Deux membres représentant les États d'Europe orientale;
Quatre membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
Cinq membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États.

* Membre sortant.

^g Conformément à sa résolution 1997/63, le Conseil élira les nouveaux membres pour un mandat de trois ans commençant à la séance d'organisation de la dix-septième session de la Commission en 2008 et prenant fin à la clôture de la dix-neuvième session de la Commission en 2011.

Commission de la science et de la technique au service du développement

(43 membres; mandat de quatre ans)^h

Onze membres représentant les États d'Afrique

Angola (2008), Burkina Faso (2010), Érythrée (2010), Gambie (2008), Guinée équatoriale (2008), Lesotho (2010), Ouganda (2010), République démocratique du Congo (2008), Sierra Leone (2008), Soudan (2010), Tunisie (2010)

Neuf membres représentant les États d'Asie

Chine (2010), Inde (2010), Iran (République islamique d') (2010), Jordanie (2008), Malaisie (2010), Oman (2008), Pakistan (2008), Philippines (2010), Sri Lanka (2008)

Cinq membres représentant les États d'Europe orientale^h

Bélarus (2010), Fédération de Russie (2008), Lettonie (2010), Slovaquie (2008)

Huit membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Argentine (2010), Brésil (2008), Chili (2008), Cuba (2010), El Salvador (2010), Jamaïque (2008), Pérou (2008), République dominicaine (2010)

Dix membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne (2010), Autriche (2008), Belgique (2010), États-Unis d'Amérique (2010), Finlande (2008), France (2010), Italie (2008), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2008), Suisse (2008), Turquie (2010)

* * *

Il n'y a pas de vacance de poste prévue à la Commission en 2007.

^h Conformément à sa résolution 2006/46 et à sa décision 2006/267, le Conseil, à sa 4^e séance, le 9 février 2007, a élu les nouveaux membres suivants à la Commission de la science et de la technique au service du développement : Argentine, Burkina Faso, Chili, États-Unis d'Amérique, Finlande, Guinée équatoriale, Philippines, Sri Lanka et Soudan. Le Conseil a remis à plus tard l'élection d'un membre des États d'Europe orientale pour un mandat qui commencera à la date de l'élection et prendra fin le 31 décembre 2010.